



BULLETIN D'INSCRIPTION – VIDE-GRENIER

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone : Email :

Emplacement Intérieur 1,20m sans table : 4 € =x 4 € = (Total €)

Emplacement Intérieur 1,20m avec table : 5 € =x 5 € = (Total €)

Afin de préparer au mieux ce vide grenier, nous souhaiterions savoir si vous prévoyez de manger sur place (pizzas 3€/part) : ☐ Oui ☐ Non Nombre de personnes :

Remplir ce document, signé et accompagné de :

- Règlement par chèque à l'ordre de : APEL Ecole Saint-Pierre
- Photocopie lisible de la pièce d'identité

Par courrier à : APEL Ecole Saint-Pierre, 5 Rue Voltaire 65290 JUILLAN

La réservation sera effective à réception de l'ensemble des documents et vous sera confirmée par sms.
Un café sera offert aux exposants.

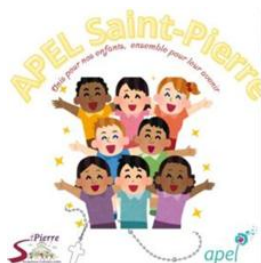
Déclarations

Je déclare sur l'honneur :

- participer à titre personnel et non professionnel
- vendre uniquement des objets personnels et usagés
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an
- avoir pris connaissance et accepter le règlement du vide-grenier

Fait à : Le :

Signature de l'exposant



BULLETIN D'INSCRIPTION – VIDE-GRENIER

Date : Dimanche 22 Novembre 2026

Lieu : Salle d'activité Jouanolou - Juillan

Organisateur : APEL Ecole Saint-Pierre

1. Participation

Vide-grenier réservé aux particuliers. Vente d'objets personnels et usagés uniquement. Professionnels interdits.

2. Inscription

Inscription obligatoire avec présentation d'une pièce d'identité. Paiement exigé pour valider l'inscription.

3. Emplacement

Emplacement attribué par l'organisateur. Interdiction de dépasser la surface réservée. Table sur réservation (supplément de 1€/table). Deux chaises fournies par exposant.

4. Horaires

Installation des exposants entre 6h et 8h. Ouverture au public à partir de 8h jusqu'à 17h30. Départ des exposants : entre 17h30 et 19h.

5. Véhicules

Les véhicules doivent être retirés après installation du stand. Stationnement sur les zones prévues. Les accès de secours doivent être respectés.

6. Produits interdits

Armes, objets dangereux, produits neufs ou illicites, alcool, tabac, animaux sont interdits.

7. Responsabilité

Chaque exposant est responsable de son stand et de ses produits. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

8. Propreté

L'emplacement doit être laissé propre. Les déchets doivent être emportés ou jetés dans les bacs prévus à cet effet.

9. Tarif et remboursement

L'association décline toute responsabilité en cas de mauvais temps. Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.

La participation vaut acceptation du présent règlement.